



1150 rue Deguire
Sain-Laurent
H4L 1M2

Novembre 2017

Madame,
Monsieur,

Objet : Absence du numéro d'assurance sociale sur la fiche d'inscription

Sur la fiche d'inscription du service de garde ou de la surveillance des dîneurs, le numéro d'assurance sociale du payeur des frais est absent. À la fin février, l'école émettra des reçus pour fins fiscales. Les reçus seront faits à l'ordre du payeur des frais de garde ou de surveillance des dîneurs, tel que précisé dans les règles de fonctionnement.

À cet égard, nous vous rappelons la loi du ministère du Revenu du Québec qui stipule :

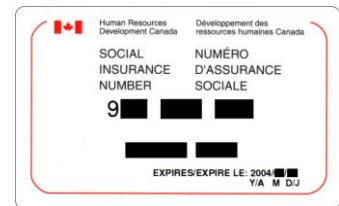
« La loi exige que le particulier fournisse son numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui doit produire un relevé (relevé 24) à son nom. La personne qui produit le relevé est tenue par la loi de faire des efforts raisonnables pour obtenir le NAS du particulier. Le fait d'omettre d'inscrire ce numéro peut entraîner l'imposition d'une pénalité au particulier et à la personne qui doit produire le relevé à son nom. Par ailleurs, la loi interdit à toute personne à qui un NAS a été communiqué d'utiliser ou de divulguer ce numéro à d'autres fins que celles prévues, sous peine d'amende.»

(texte tiré du guide du préparateur de Revenu Québec)

Nous vous demandons de remplir le coupon-réponse ci-dessous.

Merci à l'avance de votre collaboration.

Lucie Turcotte
Directrice



COUPON-RÉPONSE

Section à retourner à la technicienne ou au technicien du service de garde

Nom de l'enfant

Nom du payeur

Numéro d'assurance sociale

- Je suis en attente pour l'obtention d'un numéro d'assurance sociale.
- J'ai pris connaissance de l'obligation de fournir le numéro d'assurance sociale, mais je refuse de le divulguer, malgré les conséquences encourues.

Signature du payeur : _____ Date : _____